

beaucoup plus vite qu'on ne pouvait le penser. Dans certaines petites villes surtout, l'attitude des enfants des écoles communales admet à la première communication ou présentée à la confirmation a été si peu convenable que, bien probablement, un certain nombre de ceux qui leur succéderont dans ces tristes écoles devront être écartés de la participation aux sacrements.

En effet, pour y être admis, il ne suffit pas de savoir réciter quelques pages de catéchisme; il faut encore et surtout avoir le sentiment chrétien et le respect des choses saintes. Or, dans les écoles communales telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, les paroles et la contenance de certains maîtres suffisent, et au-delà pour éteindre dans l'âme de ces pauvres enfants tout sentiment chrétien, tout respect de ce qui a trait à la loi de l'Église.

C'est pas seulement en Savoie que les choses se passent ainsi; si nous n'avions pas les écoles libres, si, dans les écoles officielles, bien des instituteurs et des institutrices ne prenaient pas à cœur de corriger, hors des heures de classe, les rigueurs de la loi, tant de femmes et de jeunes filles dévouées ne s'étaient pas données la tâche glorieuse de catéchistes, — comme on fait au pays des missions — la plupart des enfants de Roubaix resteraient dans l'ignorance religieuse la plus absolue et on nous élèverait une génération pour laquelle la crainte du gendarme serait le seul frein moral.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'industrie des draps en Allemagne

A Gloyau, la situation de cette industrie, pendant la campagne d'été, a été, en général satisfaisante; les exportations se sont développées pour la France, l'Égypte, l'Italie, la Turquie et le Japon, l'Amérique du Nord et du Sud et en dernier lieu pour la Chine, mais les profits n'ont pas été bien considérables à cause des bas prix de la laine. Les draps exportés en 1885 se sont élevés à environ 91,300 pièces d'une valeur totale de 8 millions de marks. La matière première consistait surtout en laines d'origine extra-européenne peut-être évaluée à 26,000 quintaux.

On n'exporte presque plus aujourd'hui que d'après des ordres fermes, le système des consignations ayant fait subir des pertes importantes aux fabricants.

A Gorliz, les affaires ont pris un plus grand développement à partir du milieu de l'année dernière, principalement en ce qui concerne le commerce d'exportation. L'Amérique centrale et l'Amérique méridionale ont remplacé jusqu'à un certain point, les débouchés d'exportations de l'Italie et de l'Espagne qui n'ont presque pas donné de résultat; le Nord de l'Afrique, sauf l'Égypte, a fait des commandes importantes.

La Chine a fait aussi de fortes commandes mais seulement pour les qualités inférieures. Les affaires n'ont eu que peu d'importance avec l'Angleterre et les autres États du Nord de l'Europe; le commerce intérieur est peu animé, mais normal.

A Aix-la-Chapelle, l'exportation des draps pour les États-Unis a été très languissante pour les articles d'entrepôt et les soldes d'automne, parce que la clientèle n'a acheté que l'indispensable. Pour le reste, le placement a été avantageux.

On peut estimer la valeur totale de l'exportation pour l'Amérique en 1885 aux deux tiers au plus de celle de 1884.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.

Paris 1er juin. — La zone des faibles pressions qui se tient depuis plusieurs jours à l'ouest de l'Europe persiste et s'étend toujours très légèrement vers le Nord et le Nord-Ouest. Le maximum barométrique est resté au-dessus de 760. Les vents soufflent de l'Est sur la Manche et du Sud sur nos côtes de l'Océan.

La température continue à monter, excepté sur la Scandinavie et le nord de la Russie. Le thermomètre marquait ce matin 3° à Bodo, 18° à Copenhague, 18° à Paris, Bordeaux, 22° à Nice et 24° à Irindin.

En France, le ciel est resté chaud et orageux. Hier, à Paris, faibles orages à cinq heures de l'après-midi et à trois heures ce matin.

Maximum, 26°. Minimum, 14°.

Affaire VANDERMISSEN

LA SECONDE JOURNÉE

La foule a augmenté en proportion de la chaleur; l'on s'étouffe et l'on s'entasse dans la vaste salle.

Il y a des dames qui ont peine à soutenir la température suffocante; elles palissent à vue d'œil et ne se sentent qu'à force d'énergie, et de sel aromatisés.

Le public attend févreusement la réouverture des débats. Il est 9 h. 12 lorsque la sonnette retentit annonçant l'entrée de la Cour. Quelques « Ah ! » de satisfaction s'élèvent de l'auditoire comme à un lever de rideau. Ils sont aussitôt étouffés.

L'accusé a l'air abattu, les yeux cernés, le teint févreux. Il a dû passer une nuit affreuse.

Il dit qu'il a reçu et dépensé de sa famille 150,000 fr.

LES TÉMOINS

L'audition des témoins est reprise. Les dépositions sont peu favorables à Mme Vandermissen et la représentent comme une femme capricieuse, rusée, dominant entièrement son mari, dont elle obtenait tout ce qu'elle voulait. Son éducation théâtrale perçait dans tous ses actes.

Deux témoins parlent des légères de la victime avant et après son mariage. Ses lettres à son mari n'auraient été que la copie de lettres d'un amant ancien.

M^r Stoquart, avocat de Cadignan, ne avait donné aucun conseil à Mme Vandermissen et avait causé seul avec elle.

RÉQUISITOIRE

M. l'avocat-général Van Maldeghem, s'exprime ainsi :
« Que voulez-vous que je vous dise au sujet de cette accusation qui s'impose avec une si saisissante simplicité; cet homme a tué une femme, sa femme, la mère de son enfant.

Deux questions vous seront posées : A-t-il tué, a-t-il voulu tuer.
A-t-il tué ? Mais voyez, cet homme a les mains couvertes de sang ! Oh ! je suis prêt à vous faire toutes les concessions ; la passion a joué un grand rôle dans ce drame rempli de larmes et de sang. Mais la passion suffit-elle pour justifier l'acte de venir dire : j'ai été passionné, moi homme intelligent et libre, vous devez m'acquiescer ?
La préméditation existe-t-elle ? Mais voyez, Messieurs, ces préparatifs, cette intention de longtemps exprimée, ces papiers mis en ordre, ce coffre-fort ouvert, cette arme cherchée dans le bureau au retour du voyage d'Alost. Quelles preuves, et que de preuves !
Voté le procès, et cependant je dois insister. Il est nécessaire de vous dire quel est cette femme, quelle était cette femme, et le mobile de ce crime épouvantable.
« Quel spectacle assistons-nous donc !
On veut peindre à présent cette victime sous les plus noires couleurs. Vous avez, Vandermissen, fait défiler devant nous des témoins pour détruire cette femme que vous avez tuée, et pour sortir d'ici en triomphateur.
« Je pense que même la femme adultère a droit à la vie. Mais alors, si le droit venait de l'accusé, il faudrait introduire, qui donc ne serait hors la loi ? La légitime violence est le retour à la barbarie. Venger son honneur ou tant ne constitue pas le droit de monter au Capitole.

L'accusé écoute très ému, et quand l'orateur du parquet rappelle les commencements de son amour, son mariage envers et contre tous, il pleure, essaye de dominer son trouble, puis s'y abandonne se cachant les yeux sous son mouchoir.

L'avocat général est prêt à toutes les concessions que lui dicte sa conscience; il entend ne négliger aucune charge, n'éviter aucune atténuation. Il reconnaît, avec la passion de Vandermissen, sa culpabilité en présence des rapports de sa femme avec Cadignan qu'il a eu l'imprudence d'introduire à son foyer.

Un incident curieux.
Au moment où l'avocat général reproche à l'accusé d'avoir voulu, à prix d'argent, pour sauver son honneur, son orgueil, racheter les lettres compromettantes que détenait Cadignan, au moment où il lui rappelle l'indignation de son frère à qui il demandait 30,000 francs pour racheter ses lettres : « De l'argent mais c'est vous qui êtes le misérable. Vous avez autre chose à faire que de payer ces lettres ? — L'accusé, très agité, se lève et l'interrompt.

Et quand il proclame qu'il ne songeait pas à son orgueil, mais à son enfant, la foule éclate en applaudissements.

M. l'avocat général parle des finasseries de Vandermissen trompant sa famille, ses juges, accusant sa femme devant le conseil de discipline au moment même où, réconcilié avec elle, il lui écrit « Chère femme !... A ce soir... »

Puis il retrace la scène du crime et termine ainsi :
« Vous vous souvenez de l'horreur causée dans le pays par ce crime. Tout le monde déclare qu'il était impossible d'acquiescer Vandermissen. Personne n'a innocenté ce représentant du peuple. La Chambre vous a livrés à la justice, pas une voix s'est élevée contre le mandat d'arrêt. Il n'y a plus de loi s'il y a un droit au meurtre (Mouvement).

M. le président prie le jury de se retirer dans la chambre des délibérations, pendant que la salle se vide — pour éviter le contact.

La séance est levée à 4 h. 26. Demain, plaidoiries et verdict.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 1^{er} juin
Présidence de M. Le Royer, président
La séance est ouverte à trois heures.

L'Institut Pasteur

M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200,000 francs pour l'Institut Pasteur. Il demande l'urgence qui est déclarée.

Le Sénat fixe à samedi la discussion d'une interpellation de M. le marquis de l'Angle-Beaumont à M. le ministre de la guerre, sur le service de la gendarmerie.

Les monuments ayant un intérêt artistique. — Le château de Chambord et son mobilier, objets d'art ayant un intérêt artistique.

Les articles 1^{er} et 2^o sont adoptés; l'art. 3^o est également adopté après quelques observations de M. Bardoux, rapporteur.

Les articles 3^o et 4^o sont adoptés.

M. Borzian, à propos de l'article 5, se réjouit de ce que la loi nouvelle permettra de conserver le château de Chambord et de le préserver de toute destruction.

M. Saragnon. — Qui le menace de destruction ? M. Borzian. — Je vous le dirai tout à l'heure.

M. Tenaille-Saligny explique les motifs qui ont amené la commission sénatoriale à modifier le projet voté par la Chambre, notamment sur le prix des permis de chasse que la commission propose de fixer à 20 fr. au lieu de 10.

Le Sénat passe à la discussion des articles du projet de loi sur les modifications de rédaction.

L'art. 4 est adopté, moins le deuxième paragraphe qui est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat décide de mettre en tête du prochain ordre du jour la discussion de l'interpellation de M. de l'Angle-Beaumont au ministre de la guerre sur la gendarmerie.

Samedi à 2 h., séance publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 1^{er} juin 1886

Présidence de M. Floquet, président

Le budget de 1875. — Vérification des mandats.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1875.

M. Rivière, rapporteur, expose les principales critiques qui s'ajoutent à l'examen de ce budget.

Il rappelle entre autres faits celui relatif au pavillon de Marsan. La question s'était posée de savoir si l'on devait placer la cour des comptes dans le palais du quai d'Orsay restauré ou dans l'aile Nord des Tuileries. M. Caillaux déclara alors que le premier projet coûterait huit millions, tandis que le second ne coûterait que deux millions 1/2. Or, on a bien dépensé 2 millions 1/2 au pavillon de Marsan; mais en 1878, l'architecte M. Lefuel, demandant 8 millions de plus pour réaliser cette installation. M. Caillaux n'avait pas demandé l'avis du conseil des bâtiments civils, et il avait très bien que le premier crédit serait insuffisant.

En 1881, la Chambre a voté une résolution qui invitait le gouvernement à exercer une action en indemnité contre M. Caillaux à raison de ces faits. En 1882, sur une interpellation de M. Guichard, la Chambre a voté un ordre du jour par lequel elle persistait dans cette résolution; seulement le garde des sceaux déclarait qu'il n'y avait pas de juridiction compétente pour une action de ce genre. Il faut cependant qu'il y ait une responsabilité civile pour les grosses fautes commises par un ministre.

L'orateur demande à la Chambre de 1885 de prendre une résolution semblable à celles qu'ont votées les Chambres de 1877 et de 1881.

M^r Freppel demande devant quelle juridiction on traduirait M. Caillaux.
M. Rivière répond que la juridiction pourra être créée par une loi. Il faut organiser un contrôle sérieux et efficace, c'est-à-dire un contrôle parlementaire. (Applaudissements à gauche.)
Le projet de résolution proposé par M. Rivière au nom de la commission est mis aux voix, et à la majorité de 334 voix contre 160 sur 494 votants, est adopté.
La Chambre passe à la discussion des articles qui sont tous adoptés.
Le projet portant règlement du budget de 1875 est adopté.

La séparation de l'Église et de l'État
L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de MM. Planteau et Mielhelin tendant à l'abrogation de la loi du 18 germinal an X.

M. de Lamarzelle rappelle que M. Brisson déclara récemment que la majorité du pays semblait hostile à la séparation de l'Église et de l'État.

L'orateur ajoute que la prise en considération est inutile, car suivant l'expression de M. Jules Ferry, la séparation de l'Église et de l'État ne pourrait être qu'une discussion académique. L'ancien Chambre ne veut pas discuter, parce que, comme le disait M. Paul Bert, cette séparation entraînerait la guerre civile dans chaque village, aliénerait un million de voix et ferait tomber la République.

L'orateur croit que la Chambre actuelle n'abordera jamais la question de la séparation à moins d'un de ces événements auxquels elle est sujette. Applaudissements à droite. — Protestations à gauche et au centre.

M. le président invite l'orateur à ne pas prêter des sentiments de peur à ses collègues. (Bruit à droite.)

M. de Lamarzelle termine en rappelant les discours de M. Goblet contre la suppression des traitements qu'il pratique aujourd'hui. La Chambre est condamnée pour longtemps à pratiquer une politique qui le combat tout en le louant.

M. Micheliu affirme que le suffrage universel est favorable à la séparation de l'Église et de l'État. (Protestations à droite.)

M. Goblet déclare que le gouvernement estime que la discussion est nécessaire parce qu'elle montrera de quel côté est le pays; il faut que la question soit tranchée.

Le ministre demande donc la prise en considération.
M^r Freppel répond à M. Goblet. Nous publions plus loin nos discours.

M. Thévenet dit que le débat ne sera pas stérile, car il portera son enseignement. On aura en examinant le concordat, qui l'a violé de vous ou de nous. On verra si la liberté de conscience n'est pas mieux protégée par les républicains que par ceux qui veulent tout courber sous le monde sous l'autorité des dogmes religieux. (Applaudissements à gauche.)

La proposition de M. Panteau est prise en considération par 295 voix contre 250 sur 545 votants.
L'adoption du projet relatif à la concession des railways d'intérêt local de Bouches-du-Rhône est déclarée, après urgence.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Deuxième jour de l'Ascension, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraît pas.

Une foule considérable, comprenant tout le Roubaix du commerce et de l'industrie, se pressait mercredi matin dans l'église Saint-Martin pour assister au service célébré à la mémoire de M. Georges Pottier.

L'absoute a été donnée par M. le doyen de Saint-Martin.

Le Choral Nadaud et son directeur, M. Minarsart, ont chanté la messe avec leur talent ordinaire.

Dans l'assistance, on remarquait M. le Maire de Roubaix et ses adjoints, les présidents du tribunal et de la chambre de commerce, beaucoup de conseillers municipaux, M. Achille Sorpep, ancien député, une délégation de la Société de géographie. Ce service funèbre a pris les proportions d'une véritable démonstration à laquelle la ville entière, on peut le dire, s'est associée.

Le retournement. — Dimanche, à commencé dans toutes les communes de France d'un nombre de la population. Dès la veille, il n'y avait plus à Roubaix une seule maison qui n'eût reçu la visite de recenseurs chargés de déposer, à l'adresse de tout propriétaire ou locataire, les feuilles à remplir.

Les feuilles de ménage ou feuilles individuelles, une fois remplies, ont été retirées, à partir de dimanche matin, par les employés recenseurs. Comme on peut le penser, le retrait de ces feuilles exige beaucoup de temps et durera probablement pendant deux ou trois jours encore. Mardi, le nombre de rues recensées était de 87 pour le canton-List et de 100 pour le canton-Ouest. Les résultats approximatifs ne seront pas connus avant la fin de la semaine.

La population croissante s'est prouvée avec beaucoup d'empressement aux opérations du dénombrement. Les recenseurs se plaisent à constater que c'est dans les quartiers ouvriers que leur besogne a été la plus facilitée par la complaisance des habitants. On ne peut pas en dire autant de beaucoup de maisons bourgeoises où les employés ont dû se présenter jusqu'à quatre ou cinq fois pour obtenir les renseignements désirés. D'autres personnes sont absentes de leur domicile; impossible aux contrôleurs de retirer les bulletins. Dans ces conditions, les habitants devant s'absenter agréablement en déposant leurs feuilles chez leurs voisins.

Le personnel nécessaire pour le dénombrement quinquennal est considérable: il comprend plus de cinquante employés. Le siège de ce service complexe est installé à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle des fêtes. M. Derynny, chef du secrétariat de la mairie, en a la direction. Parmi les employés, les uns sont chargés de visiter les maisons; les autres ont une tâche plus sédentaire, ils restent à l'Hôtel-de-Ville pour dépouiller et classer les résultats du recensement. Un recenseur reçoit pas d'émoluments fixes; il est rétribué selon la quantité de bulletins qu'il fournit; ainsi, un homme jeune et actif peut gagner 15 et 20 fr. par jour, tandis que son collègue moins remuant ne touche qu'une somme relativement minime.

La commission administrative de l'École nationale des Arts Industriels s'est réunie lundi et mardi pour organiser le programme du concours pour les prix de 1886. Il est question, paraît-il, que la cérémonie de la pose de la première pierre de la future Ecole se fasse pendant les premiers jours du mois d'août.

Archives municipales. — Les travaux de construction d'un bâtiment annexe pour les archives municipales seront mis en adjudication le samedi 26 juin.

L'exploitation et l'entretien du cinématographe communal du 1^{er} juillet 1886 au 30 juin 1889 seront adjugés le mardi 15 juin dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. L'adjudication aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

Chronique du tir. — Le second concours trimestriel de la Société du Tir National (armes de guerre) a eu lieu dimanche 30 mai. Voici les résultats :
Haut nombre. — Henri Jourdeuil, Pierre Lambriser, Henri Gadenne, Marghem père, Edouard Lambert, Jean Lorat.
Belle balle. — Victor Dewailly, Henri Stichelbaud, Henri Pollot, François Vandaal, Auguste Sterman, Soret père.
Bas nombre. — Marghem fils, Féréole Blondiau, Louis Thorel, Alfred Deboutine, Eugène Chapelet, Alphonse Gahide.

Les exercices du Mois de Marie ont été célébrés lundi soir à l'église Saint-Martin par un brillant salut, qui a servi aussi d'ouverture du mois du Sacré-Cœur.

Wattrelos. — Nous rappelons que c'est demain jeudi qu'aura lieu le carrousel de Wattrelos.

On nous apporte une nouvelle que nous croyons de nature à intéresser sérieusement nos lecteurs. Les grands magasins de nouveautés « Aux deux Nations », rue de la Gare, à Lille, vont disparaître et vont se mêler en liquidation. 12812

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui content l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboucq, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

TOURCOING

Les opérations du conseil de révision ont eu lieu jeudi sous la présidence de M. Peirois, secrétaire général de la préfecture. Les fanfares guerrières et les chants des conscrits ont donné à la ville, pendant une grande partie de la journée, un aspect d'animation exceptionnelle. M. le général Fréau, accompagné d'un commandant, d'un capitaine de recrutement et de M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, a passé la revue des auxiliaires et des hommes à la disposition faisant parties des classes 1878, 1879, 1881 et 1883.

Le soir M. Hasselbroucq a réuni à sa table les autorités civiles et militaires ainsi que les maires des communes du canton.

Accidents. — La jeune Alphonse Stockin, dont les parents habitent rue Saint-Hubert, a été mordu par un chien appartenant à un cabaretier de la rue de la Latte. La morsure ne paraît heureusement pas présenter jusque maintenant une grande gravité.

Lundi soir, une petite fille de 4 ans, Marie Dessauvages, était assise sur le trottoir en face de l'habitation de ses parents, quand un lourd chariot venant à passer, elle eut la jambe prise entre la bordure et la roue de ce chariot.

Il en est résulté une contusion à la cheville gauche. M. le docteur Mahieu, qui a donné les premiers soins, écrivit qu'il n'y a pas de fracture.

Arrestation. — Un jeune homme, nommé H. D..., qui s'était rendu coupable d'un vol au préjudice de sa famille, vient d'être mis en état d'arrestation sur la plainte qui a été déposée.

LILLE

Deux Chinois à Lille. — M. Toffart, secrétaire général de la mairie, a reçu mardi à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville, deux jeunes officiers chinois, arrivés il y a quelques jours chez M. Renard, professeur au lycée, pour y étudier la langue française. MM. Kao-Eul-Tchien et Ouang-Sion-Tchang, ce sont leurs noms, portent tous deux le bouton de lieutenant de 2^e rang; ils parlent déjà quelque peu le français.

Les chasseurs-éclaireurs. — Dans l'après-midi de lundi, un lieutenant et un sergent-major des chasseurs-éclaireurs de la garde civique de Bruxelles se sont présentés à l'Hôtel-de-Ville et ont remis pour les pauvres une somme de 25 fr., en reconnaissance de l'excellent accueil qu'ils ont reçu à Lille.

Funérailles. — Hier matin, à onze heures, ont été célébrées les funérailles du regretté curé de Saint-Martin d'Esquermes, M. l'abbé Sébastien Gravelaine, au milieu d'une foule énorme.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe, un par M. Debuss, l'autre par M. Edmond Fiévet, trésorier de la fabrique de Saint-Martin.

Incendie d'une filature à La-Madeleine. Hier matin, vers 7 heures 1/2, M. Delsalle, sortait de sa filature quand on vint l'avertir tout à coup que le feu venait de se déclarer dans le magasin aux matières premières. M. Delsalle revint précipitamment et constata que déjà les flammes et la fumée sortaient en abondance.

En cinq minutes le feu avait envahi la moitié de l'édifice. L'alarme fut aussitôt donnée et les pompes des usines voisines arrivèrent quelques instants après, puis les pompiers de Lille accoururent à huit heures. A neuf heures, tout danger était conjuré.

Toute l'aile gauche du bâtiment est complètement détruite; elle comprenait le magasin de matières premières, la carderie et l'atelier de préparation.

La chambre des machines, qui se trouve à côté, a pu être préservée, de sorte que le travail n'a pas été interrompu dans l'après-midi.

La cause du sinistre est complètement inconnue et on ne s'explique pas comment le feu s'est déclaré avec une telle soudaineté et une telle violence.

Les pertes, couvertes par des assurances, s'élevaient à plus de 100,000 francs, tant pour le bâtiment détruit que pour les marchandises.

Hier soir les décombres fumaient encore et l'on était obligé de les noyer pour éteindre le feu qui brûlait les poutres.

Deux suicides. — Deux suicides ont été constatés ce matin dans le quartier de Fives. Vers dix heures et demi, M. Henri Lauroy, veillard de 73 ans, se pendit chez son frère rue du Fan, au long de Tournai, il fut très étouffé en arrivant de voir les volés de la maison complètement fermés.

Il sonna et n'obtint pas de réponse. Croyant que son frère était sorti, Henri Lauroy alla chercher dans la maison voisine la clef de la porte que son frère avait coutume de déposer lorsqu'il sortait.

Il rentra et fut surpris de voir toutes les portes intérieures fermées.

Craignant un malheur il visita toutes les chambres; arrivé au grenier il aperçut le corps de son frère pendu à une solive de la toiture et donna tout plus aucun signe de vie.

Il descendit aussitôt vite qu'il put et appela l'agent de police qui se trouvait de service dans la rue. L'agent de police accourut et, coupa la corde; mais il était trop tard, l'asphyxie était complète. Louis Lauroy souffrait d'une hernie depuis longtemps; il était âgé de 71 ans.

Pendant que le docteur constatait le décès, on venait le chercher pour constater un autre suicide, rue du Commerce.

Le propriétaire d'une maison, inquiet de ne pas avoir vu depuis la veille un de ses locataires, Charles Lenglet, était monté à sa chambre et l'avait trouvé pendu.

Il s'était hâté de couper la corde mais tous les soins furent inutiles.

Le docteur a déclaré que la mort remontait à 24 heures au moins.

Lenglet avait 56 ans. Ancien ouvrier de l'usine de Fives, se trouvait sans travail depuis huit mois et sans aucune ressource. Son propriétaire l'avait menacé de l'expulser le 15.

Audacieuse tentative. — Dans la nuit de lundi à mardi une tentative de vol avec escalade et effraction a été commise au préjudice de M. Thiébaud, débitant de tabac, 17, place de Béthune.

Le malfaiteur, un nommé Alphonse Vignon, âgé de 40 ans, plaigneur, rue Masséna, 29, a été heureusement aperçu par une patrouille d'agents auxquels il a entamé une lutte, mais la force est restée aux agueus.

Accident mortel. — Mardi, vers neuf heures du matin, un jeune manœuvre de ouvrier, Gustave Bosse, âgé de 16 ans, originaire de Gondouart, travaillant pour le compte de M. Dallenens, entreprenur rue des Postes, était occupé à des réparations sur le toit de la maison portant le numéro 18 de la rue d'Assislé.

En voulant descendre du échéneau pour gagner la fenêtre du grenier, le petit ouvrier fut pris de vertige et perdit l'équilibre; il tomba d'une hauteur de 12 mètres environ sur le pavé de la rue. La tête alla porter sur le bord du trottoir et quand les passants relevèrent Bosse, il avait au crâne une double fracture. On le transporta aussitôt à la pharmacie Vermeersch, rue de Juliers, où M. le docteur Lambin fut appelé à lui donner des soins. Mais le jeune homme était mortellement atteint et il succomba après quelques minutes de souffrances.

Le cadavre a été reconduit chez M. Dallenens.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 2 juin 1886

(De notre correspondant spécial)

Question de vol

Douai, 2 juin.
M. Mazure est condamné à payer les droits de volerie dus pour les seuls, etc, malgré l'absence de saillie.

Sur les 2507 fr., la Cour réforme le jugement. La ville est déboutée car le dépôt des matériaux est insuffisamment prouvé par des fiches et des carnets d'attachement.

M. Mazure est condamné seulement envers la ville aux 1200 offerts par M. Charlier, sauf son recours contre ce dernier.

Tous les dépens sont à la charge de M. Mazure.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 1^{er} juin

Présidence de M. le conseiller Hison — Ministère public: M. Dumais, avocat-général

1^{re} affaire. — Affaire de meurtre
Bouville est condamné à 3 ans de prison.

2^e affaire. — Fabrication de fausse monnaie à Rumes
Balieu et Gamain sont acquittés.

Audience du mercredi 2 juin

Présidence de M. le conseiller Hison — Ministère public: M. Dumais, substitut du procureur général

1^{re} affaire. — Faux à Lille
Le 15 mars dernier, un individu se présente à la caserne de gendarmerie de Calais. Il fait au marchand des logis le récit suivant : « Je me nomme Alphonse Lally, j'ai 22 ans, étant né le 3 janvier 1864, à Saint-Jacques, canton de Thiers (Département). En juillet 1883, j'arrivai en Amérique. Depuis lors, je ne suis pas retourné en France. Étant de la classe de 1884, je dois être en état d'insoumission; c'est pourquoi je me livre. »

Il est maintenu au dépôt de sûreté, puis transféré à Lille et interrogé par le capitaine-rapporteur près du Conseil de guerre, auquel il répète qu'il s'appelle Alphonse Lally. Il reproduit les détails qu'il a donnés au marchand des logis au sujet de son prétendu voyage en Amérique. Il a